

Je me souviens d'une époque où ceux qui avaient un emploi invoquaient leur droit d'ancienneté pour s'accrocher à leur poste. Mais lorsqu'on en arrive au point où ils s'en servent pour se faire mettre à pied et bénéficier des prestations d'assurance-chômage, je déclare alors qu'il nous faut réviser notre société et ses motivations au travail.

La question n'est pas que les gens ne comprennent pas. Beaucoup m'appellent et m'interrogent sur leurs droits aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Ils me disent «Je devine que ce que je fais ne vous plaît pas beaucoup. A moi non plus. Je sais que c'est malhonnête. Mais tout le monde le fait.»

Une voix: Tout le monde n'agit pas de cette façon.

M. Saltsman: J'affirme qu'il y a actuellement des abus flagrants dans l'application de la loi. En fait, c'est le règne du désordre. Le moment est sans doute venu de changer tout cela, et au lieu de se servir de la loi pour sauvegarder le revenu, d'en faire un programme de plus grande portée, englobant un revenu pour les pertes de toutes sortes, intégré avec la réparation des accidents de travail et d'autres programmes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais il s'engage dans une étude plutôt vaste de la loi sur l'assurance-chômage. Il devrait revenir le plus tôt possible à la motion à l'étude, laquelle se rapporte à un aspect bien précis de la loi, comme l'a signalé le député de Halton-Wentworth.

M. Saltsman: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je comprends votre inquiétude. Si je me suis éloigné quelque peu du sujet, c'était pour montrer à quel point il est ridicule d'essayer d'apporter quelque changement que ce soit dans ce cas-ci à la loi sur l'assurance-chômage.

En effet, la motion vise à démontrer les abus qui existent dans les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. On recueille des cotisations de la part de personnes absolument incapables de toucher les prestations. Ce que je veux dire au député qui a proposé cette motion, c'est que discuter quoi que ce soit en toute logique, afin d'obtenir un remaniement de cette loi, équivaut à un coup d'épée dans l'eau.

● (1740)

Je veux terminer mes remarques, mais j'espère, monsieur l'Orateur, que vous avez compris les raisons pour lesquelles j'ai dû les placer dans un contexte plus vaste. Nous sommes maintenant dans une situation regrettable parce qu'un ancien ministre ne pouvait faire accepter au cabinet ses politiques économiques, et il allait résoudre tous les problèmes de notre société d'un seul coup au moyen de l'assurance-chômage. Les résultats de cette tentative ont été très graves et ont beaucoup changé, en mal, la mentalité de notre société. Il est temps d'apporter de sérieuses modifications à la loi sur l'assurance-chômage, non pas selon les propositions faites aujourd'hui, car des mesures beaucoup plus fondamentales seront nécessaires.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Mon-

Assurance-chômage

sieur l'Orateur, une des raisons pour lesquelles j'ai aimé les paroles du député de Halton-Wentworth (M. Kempling) et du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) c'est que les attitudes qu'ils ont adoptées cet après-midi ne sont pas les positions habituelles de leurs partis. J'admets, bien sûr, que le parti conservateur a essayé de jouer sur les deux tableaux en matière d'assurance-chômage; je pense que la majorité d'entre eux veulent d'habitude avoir gain de cause, mais voici que le député de Halton-Wentworth réclame plus de prestations. Par contre, un député du NPD s'en prend à l'assurance-chômage. Comme je sais qu'il est quelque peu individualiste, je ne suis pas certain qu'il exprime les vues de son parti sur tous les points concernant l'assurance-chômage, mais il est intéressant d'entendre de tels points de vue, quand ils viennent de ce coin-là de la Chambre.

Le représentant de Halton-Wentworth a dit tout d'abord que c'était une question très simple et que nous la compliquions trop. C'est précisément ce qu'il faut faire; ce n'est pas nous qui la compliquons mais plutôt les faits et les lois. La présentation qu'en fait le député est un peu trop simple pour la situation. Je pense aux imprécisions que contient la motion et les observations qu'il a faites cet après-midi. Cinq ou six de ces observations modifient considérablement la perspective.

J'aimerais tout d'abord citer l'avis de motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue d'éliminer l'injustice qui fait qu'aux termes de la loi, un cotisant qui ne réside pas au Canada n'a pas droit aux prestations s'il devient chômeur à l'étranger et ne reçoit pas non plus de compensation lors de son retour au Canada.

Je m'en prends tout d'abord à la dernière partie de la motion selon laquelle un cotisant qui ne réside pas au Canada n'a pas droit aux prestations lors de son retour au Canada. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas. Dans les remarques qu'il a faites cet après-midi, je présume que le représentant de Halton-Wentworth rejetait ce qu'il a dit dans sa motion; il a dit . . .

M. Kempling: Pas du tout.

M. MacGuigan: Le député a dit «Pas du tout», mais d'après sa déclaration orale, aucune prestation ne peut être obtenue avant une période d'attente de 12 semaines. Il me semble qu'il y ait contradiction avec ce qu'il a dit dans sa motion.

M. Kempling: J'ai dit 8 semaines.

M. MacGuigan: J'ai inscrit 12 au moment où le député l'a dit. En tout cas, il a tort deux fois lorsqu'il dit qu'ils n'ont pas droit aux prestations quand ils reviennent au Canada ou qu'ils doivent attendre 12 ou 8 semaines. Ces gens-là sont exactement dans la même situation que n'importe quel autre cotisant; ils doivent se soumettre à la période d'attente normale et, pourvu qu'ils aient payé leur cotisation pendant le nombre adéquat de semaines assurables au cours de l'année précédente, leur période d'attente n'est pas plus longue que celle de n'importe quel autre cotisant. Il n'existe pas non plus d'exigence pour une réintégration. C'est une restriction fort considérable à ce que nous a dépeint le député de Halton-Wentworth au début.